



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo

---

## **DELIBERATION N° 165/2021/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 OCTOBRE 2021 À 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 28  
Nombre de Prouration : 07  
Date de convocation : vendredi 22 octobre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 35  
Vote : 35  
Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf octobre à neuf heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, Monique AZER, Julner BELIZAIRE, Dominique BERTONI, Ruth BIDIU-CEPRIKA (Visio), Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY (Visio), Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Albanie CIPPE, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD (Visio), Yahya DAOUDI, Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Nestor GOVINDIN (Visio), Chester LEONCE (Visio), Yolande MILZINCK-CINCINAT, Sandrine JACQUES-GAÏL (Visio), Roland LOE-MIE, Phong LY, Stéphanie PREVOT BOULARD, Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Farah KHAN↳ **Prouration** à Julner BELIZAIRE, Patrick LECANTE↳ **Prouration** à Sandra TROCHIMARA, Claude PLENET ↳ **Prouration** à Liser CLIFFORD, Eliodore TORVIC↳ **Prouration** à Gilles ADELSON, Patricia VICTOR↳ **Prouration** à Xavier CLERVAUX, Hélène PAUL↳ **Prouration** à Seedna DELAR, Teed GASPARD↳ **Prouration** à Thierry ELIBOX

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFU, Daniel CASTOR, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Axel RINO, Corinne SIGER, Rolande SILEBER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Xavier CLERVAUX

\*\*\*\*\*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 modifié ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

**Vu** les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

**Vu** la Délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Considérant** que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

**Considérant** que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence ;

**Considérant** que dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire ;

**Entendu** l'avis favorable du comité technique réunie en séance le lundi 25 octobre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le mardi 26 octobre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du mercredi 27 octobre 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 165/2021/CACL** relatif aux modalités de mise en place du contrat d'apprentissage.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 165/2021/CACL** relatif à la mise en place d'une complémentaire santé à la CACL.

**DECIDE :**

- de participer à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2022**, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de la Mutuelle « Complémentaire Santé » souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de **25€** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Mutuelle « Complémentaire Santé » Labellisée.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal M14.

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 29 octobre 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**